

- **Rester sur le seul terrain du rejet de la « réforme » des retraites et de la défense du « paritarisme » ne permet pas de gagner.**
- **Les manifestations « citoyennes » pour influencer le Parlement mènent à une impasse. Les grèves par procuration et les actions « Robin des Bois » ne font pas non plus bouger les lignes.**
- **Il faut se préparer à une lutte longue sans céder à la tentation des grèves reconductibles limitées à une poignée de secteurs.**
- **La seule solution est dans la lutte pour des augmentations des salaires, des retraites et des indemnités de chômage dans les entreprises, devant les agences de Pôle Emploi et de la CNAV.**

La démocratie parlementaire contre les travailleurs

Le gouvernement est inflexible et, on l'aura compris, il veut passer en force. La réponse du président de la République à la supplique des organisations syndicales qui demandaient à le rencontrer est extrêmement claire. Non, c'est non. Pour Emmanuel Macron, mais aussi pour les syndicats, la démocratie parlementaire prime sur la rue, c'est-à-dire sur les intérêts des salariés. L'État joue son rôle, défendre les intérêts des classes dominantes et, le cas échéant, ses intérêts d'État-patron qui ne veut plus contribuer au financement du système paritaire de protection sociale. Et ce au nom de la défense du paritarisme, introduit en France, en octobre 1946, sur la base d'un compromis entre gaullistes et staliniens du PCF. Au nom de la « solidarité entre générations » de travailleurs, ces derniers sont appelés à financer leurs propres retraites d'une génération à l'autre.

- Ce système permet aux patrons de ne pas payer l'intégralité des retraites, dont le financement est assuré également par les travailleurs.
- Ce système permet à l'État d'en diminuer le financement quand l'exécutif estime, comme aujourd'hui, qu'il faut dépenser autrement les revenus fiscaux (exemple : les dépenses en armements qui flambent).
- Ce système est aussi très prisé par les syndicats officiels et ceux qui aspirent à le devenir, y compris les organisations patronales, car dans les organismes paritaires de gestion de la protection sociale ils brassent chaque année des millions d'euros de subventions et garantissent des milliers d'emplois de permanents. Y compris dans les rares fonds de pension par capitalisation, comme Préfon Retraite, celui de la fonction publique.

Le paritarisme est un mécanisme qui profite aussi bien aux « partenaires sociaux » qu'à l'État. Les travailleurs, eux, n'ont en revanche eu de cesse de voir leurs conditions de perception des pensions empirer ces dernières décennies. Avec l'aggravante du matraquage idéologique qu'ils ont subi de la part des partis parlementaires et extra-parlementaires, des syndicats, des patrons et des institutions de l'État à coups de « *la sécu est à nous* » (les travailleurs) et de la « *solidarité intergénérationnelle* » entre salariés. La réalité est bien différente.

L'idéologie du paritarisme cache le fait que les prestations sociales, toutes les prestations sociales, sont du salaire et comme telles devraient être complètement à la charge des classes dominantes et de leur État.

La stratégie syndicale de la défaite

Ainsi, au lieu de représenter les intérêts exclusifs des salariés qui exigeraient que les prestations sociales, dont les retraites, soient payées uniquement par les entreprises, les possédants et leur État indépendamment des mécanismes et des organismes que ces derniers mettent en place pour les dispenser, les syndicats s'entêtent à défendre le paritarisme avec les armes du parlementarisme. Après avoir perdu tout espoir en un vote défavorable à la « réforme » par les élus de la République, voilà que l'intersyndicale se tourne vers la « consultation citoyenne ». Un référendum en bonne et due forme qui devrait, aux dires des dirigeants syndicaux, réconcilier la démocratie représentative avec l'opinion de la population toujours majoritairement opposée à la « réforme » des retraites.

Ils adressent cet appel « solennel » à Emmanuel Macron lui-même après avoir « *imploré ceux qui dirigent ce pays de sortir du déni du mouvement social* » (Laurent Berger, chef de la CFDT, pendant le défilé du 11 mars à Paris). Autant dire que les syndicats ne croient pas à la lutte en cours car, sans l'avouer, ils s'en remettent encore et toujours aux institutions et à l'électoratisme pour gagner à coup de pétitions géantes et de sondages favorables.

D'ores et déjà, la CFDT et la CFTC ont assuré qu'elles respecteraient la décision du Parlement si le vote sur la « réforme » se déroulait, dans les règles, sans recourir aux multiples passe-droits réglementaires qui encadrent l'activité du Sénat et de l'Assemblée nationale. Or, le Sénat a voté dans la nuit de samedi 11 mars, avec une confortable majorité, en faveur de la « réforme ». Exactement comme l'avait anticipé la Première ministre, Élisabeth Borne, lors de la longue interview télévisée du 6 mars sur France 5. Toute autre hypothèse d'une dissidence massive dans les rangs de la majorité, y compris des élus Républicains, ou d'une motion de censure votée par les oppositions réunies d'extrême droite, de gauche et d'une partie des Républicains n'ont aucune chance de se réaliser.

Assemblées générales moroses et chimère de la grève reconductible

Face à cette impasse, les autres « armes » brandies par les syndicats sont les assemblées générales et la grève reconductible. Malheureusement, les premières voient de faibles participations, tandis que la seconde est une réalité qui touche pour l'instant relativement peu de secteurs et qui tend à s'étioler, vu l'addition très salée que les grévistes doivent payer, en matière de perte de salaires, dans une période d'inflation galopante. L'instance centrale de la démocratie ouvrière, l'assemblée générale, se mue trop souvent en un simulacre de vie parlementaire où les syndicalistes et les militants politiques s'adonnent à des joutes verbales sans conséquence pour le patron, faute d'une présence significative de travailleurs. Les votes à main levée en faveur de la grève reconductible d'une minorité de participants ne garantissent pas, loin de là, l'adhésion massive des salariés en principe concernés.

Quant à l'entêtement syndical de la grève à outrance, il ne tient pas compte du fait qu'elle épuise les forces et les porte-monnaies des travailleurs en grève sans véritablement mettre à genoux les patrons, qui misent comme toujours sur l'épuisement et la fatigue des grévistes. Des formes de lutte et d'organisation plus incisives comme les débrayages sans préavis, l'application stricte des règlements pour ralentir les cadences et désorganiser la production, la tenue de réunions systématiques et non déclarées à l'encadrement, au plus près des lieux de travail effectif comme les ateliers, les bureaux et les entrepôts ou encore les cantines, les espaces de récréation, etc., pourraient enraciner le combat dans la durée. Oui, car il est désormais pratiquement acquis que la « réforme » deviendra une loi de la République et que donc il faut engager l'affrontement de classe dans une perspective longue.

Élargir le front de lutte pour éviter l'impasse

Se battre pour défendre les retraites ne suffit pas, ne suffit plus. Beaucoup de travailleurs se sentent peu concernés par la « réforme » car ils sont surtout préoccupés pour leurs fins de mois, par le chômage de plus en plus mal indemnisé, par des conditions de travail et de vie de plus en plus difficiles. Sans parler d'un commandement d'entreprise, d'un encadrement des personnels qui se fait de plus en plus agressif et arrogant. Il est temps de mettre tout ça sur la balance, de contre-attaquer sur tous ces aspects de l'exploitation sans se faire enfermer dans une confrontation purement défensive comme celle contre la « réforme » des retraites.

Il est grand temps aussi de prendre les choses en main directement, en refusant de déléguer la lutte aux syndicats, aux partis de la gauche parlementaire et extra-parlementaire qui acceptent d'évoluer dans le cadre défini par l'État.

- La lutte de classes n'est pas une pièce qui se représente à la télévision, qui s'exprime dans les sondages d'opinion, qui délègue à autrui ou à d'autres travailleurs la poursuite des intérêts généraux des exploités, des opprimés.
- La lutte de classes rejette aussi le piètre spectacle récurrent des affrontements des têtes de cortège « black bloc », de préférence les samedis et les dimanches, qui sert la mise en scène du conflit à usage des classes dominantes.
- La lutte de classes, enfin, exige d'effectuer un travail souterrain, de longue haleine, capillaire et déterminé d'accumulation et d'organisation de la force prolétarienne. Travail qu'il faut faire là où les salariés sont exploités et là où ils vivent. Loin des caméras, des grandes déclarations d'opérette, des lieux institutionnels de la République des patrons.

**Les prolétaires ne peuvent compter que sur leur action directe
et leur organisation autonome pour gagner**

POUR LA REPRISE DE L'INITIATIVE OUVRIÈRE

Paris, 14 mars 2023.